

COMMUNE DE SIROS

COMPTE – RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 7 AOUT 2013 (convocation du 29 juillet 2013)

Le SEPT AOUT 2013 à 19 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame BORELLO Joëlle, Maire,

Présents : Mesdames BORELLO Joëlle, HIJAR Bernadette, CHIAPPE Chantal, DUFOURCQ Sandrine, GAIGNEUX Michèle
et Messieurs TOLEDO José, BENQUET Francis

Absents excusés :

Messieurs MEDEBIELLE e HOUNIEU
Monsieur CORTI Ange, procuration à C. CHIAPPE
Monsieur LALANNE Vincent, procuration à F. BENQUET
Monsieur BEDAT, procuration à J.TOLEDO

Secrétaire de séance : Madame HIJAR

1° - URBANISME

A- Modification du PLU

Madame le Maire indique que la Commission Communale Urbanisme s'est réunie à plusieurs reprises pour préparer cette démarche et propose à Madame HIJAR Bernadette, responsable de la Commission, d'en faire une présentation

Madame Hajar expose l'opportunité et l'intérêt pour la Commune de modifier le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé par délibération du 13 février 2008. Il est en effet nécessaire de procéder à cette modification pour :

- Mettre en place des règles plus adaptées concernant l'aspect extérieur des constructions, notamment les toitures et les menuiseries extérieures ;
- Modifier les règles de hauteur en zones UB et 1AU afin d'élargir les possibilités de construction dans la zone ;
- Prendre en compte une exploitation agricole située en zone UB au travers du règlement de la zone pour pérenniser son activité ;
- Modifier le règlement des zones 1AU qui impose qu'elles soient urbanisées sous la forme d'opérations d'aménagement d'ensemble ;
- Modifier en zone urbaine certaines conditions d'implantation des constructions ;
- Remplacer les termes de Surfaces Hors d'Oeuvre Brute et Nette par celui de Surface de plancher pour prendre en compte l'évolution réglementaire.

Elle expose également que la modification doit se faire selon les formes prévues à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme.

Pour réaliser cette modification du P.L.U., elle propose d'utiliser le Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale dans les mêmes conditions que les collectivités plus importantes utilisent le service d'urbanisme dont elles disposent en propre. Ceci suppose cependant la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont le maire soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant que la Commune n'est pas dotée d'un service d'urbanisme susceptible de prendre en charge la modification du Plan Local d'Urbanisme mais peut disposer du Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence,

DONNE un avis favorable à la modification du P.L.U.

DECIDE de faire appel au Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale afin qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la modification du P.L.U.

B - Convention avec l'APGL

Madame le Maire donne lecture de la convention proposée par l'APGL - copie jointe -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet ci-annexé ;

DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont (seront) inscrits au budget de l'exercice considéré (compte 202).

2° - Rapport annuel 2012 par le SIAEP

Madame le Maire présente le rapport du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Lescar avec Sandrine Dufourcq déléguée représentant la Commune.

Madame le Maire rappelle que le Syndicat d'Eau Potable possède quatre ouvrages de stockage depuis 2012, ce qui permet une augmentation de plus de 82 % de volume de stockage par rapport à 2011.

1 191 223 M3 ont été distribués en 2012, soit moins 9.63 % par rapport à 2011

288 branchements sont installés à Siros au 31.12.2012 (253 en 2011, soit une augmentation de 13,25 %)

28 497 M3 ont été consommés à Siros en 2012

Le Syndicat a confié la gestion à la Saur dans le cadre d'un contrat d'affermage dont la date d'échéance est au 30 juillet 2013

Le prix de l'eau en 2012

Pour 120 M3 : 1.11 € HT

Détail : Part Syndicale : 0.4925 €/M3 HT

Part délégataire : 21.54 € par abonnement

Toutes les analyses ont été conformes en 2012

En 2012, 500 ml de réseaux ont été renouvelés.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le rapport annuel 2012 du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Région de Lescar

3° - CCMB

Pour rappel, la loi du 31 décembre 2012 a modifié les dispositions de l'article L 5 2111-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) concernant la désignation de conseillers communautaires.

Ces dispositions, si elles ne faisaient pas l'objet d'un accord local pour les modifier, induiraient une diminution du nombre de conseillers communautaires, passant ainsi de 36 à 27 répartis selon la population de chaque commune.

Le Conseil de la Communauté de communes du Mieu de Béarn propose à tous les conseils municipaux concernés d'adopter un accord local qui permettrait une nouvelle répartition plus favorable avec 29 sièges au total au lieu de 27. Cette proposition d'accord local organise la répartition des sièges par tranche de 600 habitants, sachant que cette répartition doit toujours tenir compte de la population. Cet accord permet de conserver l'écart maximum de 2 sièges qui existe aujourd'hui dans la composition actuelle du Conseil communautaire.

A titre indicatif, la répartition par communes serait la suivante :

Nom de la commune	Population municipale 2013	Nouvelle répartition accord local	Répartition actuelle
Denguin	1760	3	4
Artiguelouve	1544	3	4
Poey de Lescar	1533	3	4
Uzein	1255	3	3
Arbus	1099	2	3
Laroin	946	2	2
Aussevielle	797	2	2
St Faust	762	2	2
Bougarber	725	2	2
Aubertin	656	2	2
Siros	618	2	2
Momas	545	1	2
Caubios Loss	491	1	2
Beyrie en Béarn	179	1	2
Total	12 910	29	36

A défaut d'un vote concordant à la majorité qualifiée des 14 conseils municipaux (moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population totale ou l'inverse), c'est le droit commun qui s'appliquera, soit 27 conseillers au total au lieu de 29 avec l'accord local proposé.

Le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur cette proposition

Après un large débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte l'accord local organisant la répartition des sièges par tranche de 600 habitants ; cet accord permet le maintien de 2 sièges pour la Commune de Siros

4° - Collecte de fonds pour les communes sinistrées

Madame le Maire expose, qu'à l'initiative de l'Association des Maires du Département, une collecte de fonds pour les communes sinistrées par les inondations des 18 et 19 juin 2013 a été mise en place. Un arrêté du Ministère de l'Intérieur du 28 juin 2013 porte reconnaissance de 41 communes en l'état de catastrophe naturelle. Les dégâts sont importants et le cout financier énorme. Par solidarité aux communes très durement touchées par ces intempéries, Madame le Maire propose de répondre favorablement à l'Association des Maires.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de l'octroi d'un don de 50 €, à prendre à l'article 6574, somme à valoir
CHARGE le Maire du versement du don conformément aux propositions de l'Association des Maires

5° - Point sur la 2° conférence du Mieu de Béarn, portant sur les aides du Conseil Général

Madame le Maire expose que la 2° Conférence Territoriale du Mieu de Béarn s'est tenue le 9 juillet 2013 en présence des Conseillers Généraux, du Président de la CCMB, des Maires et des Présidents des Syndicats.

Les « fiches projets » présentées par la Commune ont toutes été retenues sauf le projet d'extension de l'atelier technique qui n'a pas été retenu par le Conseil Général

Madame le Maire rappelle les projets :

- Extension et rénovation du Groupe Scolaire (2015)
- Aménagement du cimetière (étude en 2014, travaux en 2015)
- Aménagement de l'espace public (étude en 2014)
- Aménagement maison des associations et services, après acquisition bâtiment (2016)

Le contrat de territoire devrait être signé à l'automne.

6° - Projet de plaine Sportive à Poey de Lescar

Madame le Maire expose que la Commune de Poey de Lescar projette la réalisation d'une « plaine sportive », regroupant des équipements pour la pratique du tennis, du volley ball, du football et une salle multisports.

Le Maire de Poey de Lescar a sollicité les Maires de Beyrie, Aussevielle et Siros pour que ces équipements puissent être intercommunaux.

Le Conseil Municipal est intéressé par la poursuite de la démarche afin que les sirosiens puissent bénéficier des équipements comme cela se fait déjà dans certaines activités en complémentarité des équipements de la Commune de Siros.

7° - Personnel Communal

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de procéder au recrutement de 2 personnes en CDD pour le service cantine garderie, pour l'année scolaire 2013-2014

- 1 poste pour aide à la cantine et surveillance dans la cour après la cantine, 2 H 10 par jour scolaire
- 1 poste, pour remplacer l'agent en maladie, à la garderie du soir, soit 2 H 10 par jour scolaire

Elle précise que pour faire face au remplacement de l'agent en maladie à la cantine, un agent communal déjà en place fera ce remplacement et il lui sera payé des heures complémentaires à hauteur de 1 H par jour scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

Décide de l'ouverture de 2 CDD, l'un pour venir en renfort à la cantine soit 2 H 10 par jour scolaire, l'autre pour remplacer l'agent en maladie à la garderie du soir, soit 2 H 10 par jour scolaire

Charge le Maire de rédiger les contrats correspondants et de les signer

8° - Questions Diverses

- **Secrétariat**: Madame le Maire indique que le remplaçant d'Audrey Segrestaa (congés maternité) a commencé le lundi 5 aout 2013, il se nomme Alexandre DIAKITÉ
- **Communauté de Communes Mieu de Béarn**:
Commission Déchets Ménagers: Madame le Maire indique que les Sirosiens ont fait part de leur mécontentement parce que des sacs poubelles étaient restés après le relevage des ordures ménagères. Il est prévu de faire une lettre de rappel en concertation avec la CCMB pour rappeler les règles en matière de ramassage des ordures ménagères et les poursuites en matière de dépôts sauvages.
- **Association Temps Libre**: Le Maire indique que conformément au dernier conseil municipal, une lettre de mise en demeure de remise d'un jeu de clés du tennis communal a été réclamé à la Présidente de l'Association avant le 19 aout 2013.
- **Intempéries**: Madame le Maire indique qu'elle dépose une demande de subvention au titre du « fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles » pour les intempéries des 18 et 19 juin 2013, auprès des services de la Préfecture. Elle concerne les travaux réalisés sur le terrain de football pour combler une partie qui s'est affaissée

Séance levée à 22 H 30

(suivent les signatures au registre)

BORELLO J.
Maire

TOLEDO J
1° Adjoint

HIJAR B
2° Adjoint

CHIAPPE C.
3° Adjoint

CORTI A
4° Adjoint

*Absent,
procuration à C.CHIAPPE*

Mesdames :

DUFOURCQ S.

GAIGNEUX M.

Messieurs :

BEDAT M.

Absent

procuration à J.TOLEDO

BENQUET F.

HOUNIEU B.

Absent

LALANNE V.

Absent

procuration à F.BENQUET

MEDEBIELLE P.

Absent